

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2025

Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 19 Mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq le 19 mai,

Le Conseil Municipal de la Commune de Grépiac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame le Maire

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis aux Conseillers Municipaux le 13/05/2025.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 13/05/2025

Présents :

M. ALCIBIADE Claude ; M. CHIVIALLE Jean-Luc ; Mme COUCHE Valérie ; M. EVRARD Gérard ; Mme GABRIEL Céline ; Mme LANDICHEFF Stéphanie ; M. MARQUET Dominique ; Mme TOURNUT Yolande ; M. VIGIER Pierre

Représentés : Mme ALVAREZ Juliette a donné procuration à Mme GABRIEL Céline, M. DURAND Alain a donné procuration à M. CHIVIALLE Jean-Luc ; Mme VASSAL Laurence a donné procuration à Mme COUCHE Valérie

Absent : M. PAVAN René

Excusé :

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Mme LANDICHEFF Stéphanie a été désignée secrétaire de séance

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 12

Absents : 1

En préambule : Mme le Maire a invité M. ORTH, afin de faire une présentation de la Réserve Naturelle Régionale ConfluenceS Garonne-Ariège et du projet de révision extension.

La séance est ouverte à 19H20.

Le PV de la séance du 15 Avril 2025 est approuvé avec 11 POUR et 2 CONTRE M. CHIVIALLE Jean-Luc ; M. DURAND Alain.

M. CHIVIALLE Jean-Luc indique que lors du dernier Conseil Municipal les points et les questions de l'APE concernant les risques et les conséquences sur la santé des enfants de la maternelle de l'installation de panneaux photovoltaïques n'ont pas été mentionnés.

Il souhaite rajouter les points de l'intervention par mail de l'APE :

- « L'onduleur relié au panneau photovoltaïque sera installé à quel endroit pour protéger les enfants des émissions des ondes électromagnétiques. (Distance, isolation.)
- Y a-t-il eu des études de faites sur le risque de ce type d'installation de photovoltaïque sur le toit d'une école maternelle avec un système qui sera à plein régime en journée au-dessus de la tête des enfants ?
- Quels sont les éventuels risques sur des effets secondaires pour ce type d'installation ?
- Dans l'attente des réponses aux questions ci-dessus, les parents d'élèves demandent l'application du principe de précaution avant le lancement du projet. »

M. CHIVIALLE Jean-Luc tient également à préciser que si Mme COUCHE Valérie est membre de l'association « Rayons Verts », elle n'aurait pas dû prendre part au vote concernant l'implantation des panneaux photovoltaïques. Mme LANDICHEFF Stéphanie indique que cette délibération aurait néanmoins été approuvée, compte tenu des votes.

I/ Délibérations :

**D 2025-05-27 EXTENSION DE LA ZONE DE RESERVE NATURELLE REGIONALE (RNR)
CONFLUENCES GARONNE ARIEGE JUSQU'A GREPIAC**

Rapporteur : Madame GABRIEL Céline, Maire,

Mme Le Maire souligne que la réunion du Conseil Municipal du 13/05 a été reportée en raison de l'absence de Mr ORTH à cette date, qui devait présenter la Réserve Naturelle Régionale ConfluenceS Garonne-Ariège.

Sur un linéaire d'une vingtaine de kilomètres, la Réserve Naturelle Régionale est un cœur de nature et un réservoir de biodiversité, aux portes de l'agglomération toulousaine. Reconnu d'intérêt régional, ce corridor fluvial boisé et ses zones humides remarquables sont protégés depuis 2015 à l'initiative des associations Nature Midi-Pyrénées et ConfluenceS Garonne-Ariège.

Comme l'a présenté Mr ORTH en préambule du Conseil Municipal, un projet d'extension du périmètre jusqu'à la centrale de Grépiac est à l'étude.
Ce projet serait pris en charge par le Gestionnaire Nature en Occitanie.

Mme Le Maire indique que cela contribuerait à protéger l'Ilot qui est une zone humide et fait l'objet d'une affluence importante durant certaines périodes. Elle souhaite anticiper et préserver cet espace.
De plus, des actions pédagogiques pourraient être profitables aux élèves de l'école.

Mme Yolande TOURNUT souligne que le recours à des professionnels dans ce genre de projet est crucial, étant donné que la commune ne possède pas l'expertise nécessaire pour sa gestion. En fait, ces professionnels sont là pour assurer la protection et dispenser des leçons éducatives dans des environnements naturels.

Mme Stéphanie LANDICHEFF précise effectivement que des professionnels peuvent offrir de précieux conseils et contribuer à l'élaboration de projets éducatifs.

Mme Valérie COUCHE met en évidence que ce projet s'inscrit dans la continuité du CEN.

Oùï l'exposé de Mme le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet d'extension de la zone RNR ConfluenceS Garonne Ariège jusqu'à Grépiac.
- **AUTORISE** l'association Nature en Occitanie à porter auprès de la région Occitanie la demande de classement du nouveau projet RNR ConfluenceS Ariège.
- **APPROUVE** l'adhésion à l'association ConfluenceS Garonne Ariège
- **AUTORISE** Mme Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

D 2025-05-28 FONGIBILITE DES CREDITS EN M57 EN SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT POUR L'ANNEE 2025

Rapporteur : Madame GABRIEL Céline, Maire,

Mme Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales des règles budgétaires assouplies et offre une plus grande marge de manœuvre et de souplesse budgétaire aux gestionnaires, notamment en matière de fongibilité des crédits.

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales, l'article 242 de la loi de finances n°2018-1317 du 28 décembre 2019 et l'arrêté ministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du Ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales.

Considérant que la commune de Grépiac a adopté la nomenclature M57 depuis le 01 janvier 2023.

Vu l'article L.5217-10-6 du Code Général des Collectivités territoriales, « dans la limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant dépasser 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnels. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ».

Considérant que cette disposition doit être renouvelée chaque année si le Conseil Municipal souhaite la reconduire.

Mme Le Maire précise que ces décisions modifications seront présentés lors des assemblées délibérantes.

Oùï l'exposé de Mme le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** Mme Le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnels, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section en fonctionnement et en investissement pour l'année 2025.
- **AUTORISE** Mme Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

D 2025-05-29 TARIFS PERISCOLAIRES – ANNEE 2025-2026

Rapporteur : Madame GABRIEL Céline, Maire

Madame le Maire expose à l'ensemble du conseil le souhait d'actualiser les tarifs des prestations de services de l'école qui sont : la cantine et le périscolaire. Elle rappelle que pour l'année scolaire 2024-2025 les tarifs périscolaires n'ont pas été augmentés.

Cantine					
Prestations	2022-2023	Taux inflation	2023-2024	2024-2025	Proposition 2025-2026
Tarif extérieur	8.06	5.9	8.54	8.54	8.54
Tarif Grépiac	3	5.9	3.18	3.18	3.18
Tarif enseignant	4.22	5.9	4.47	4.47	4.47

Garderie journée entière					
Prestations	2022-2023	Taux inflation	2023-2024	2024-2025	Proposition 2025-2026
Tarif extérieur	4.64	5.9	4.91	4.91	4.91
Tarif Grépiac	1.83	5.9	1.94	1.94	1.94

Garderie demi-journée					
Prestations	2022-2023	Taux inflation	2023-2024	2023-2024	Proposition 2025-2026
Tarif extérieur	2.32	5.9	2.46	2.46	2.46
Tarif Grépiac	1.09	5.9	1.15	1.15	1.15

Madame le Maire précise que les tarifs extérieurs tiennent compte des tarifs de Labryère Dorsa.

Madame le Maire propose de ne pas augmenter les tarifs périscolaires pour l'années 2025-2026 indiquant que la hausse impactée sur l'année 2023 avait été importante.

Mme LANDICHEF Stéphanie se demande si le fait de ne pas augmenter les tarifs reste en adéquation avec les dépenses liées à la cantine.

Mme le Maire souligne que ces tarifs sont effectivement ces tarifs sont en cohérence.

Mme LANDICHEF Stéphanie souligne l'importance de communiquer cette information à la mairie de Labryère Dorsa.

Où l'exposé de Mme le maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de ne pas augmenter les tarifs périscolaires pour l'années 2025-2026
- **AUTORISE** Mme Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

D 2025-05-30 ACQUISITION D'UN DISPOSITIF ALARME POUR LA NOUVELLE MAIRIE

Rapporteur : M. MARQUET Dominique, 2^{ème} adjoint

Suite à la réhabilitation de la PRADE en mairie, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'acquérir un dispositif d'alarme afin de protéger le bâtiment.

M. MARQUET Dominique présente plusieurs devis :

Matériel	SD sécur	RDE	RDE	DOMOCELEC
	AJAX	AJAX	RING	AJAX
Claviers	2	1	1	2
Sirène int	1	1	2	2
Sirène ext				2
Délect volu	5	10	10	8
Detect porte		14	14	
Module GSM	1			
HT	2 479.75 €	2 938.27 €	1 800.00 €	3 389.20 €
TTC	2 479.75 €	3 525.92 €	2 160.00 €	4 067.04 €
Maintenance/an	280.00 €	280.00 €	300.00 €	574.00 €
TTC	280.00 €	336.00 €	360.00 €	688.00 €

M. MARQUET Dominique souligne que trois entreprises proposent la même marque d'équipement « AJAX ». Il a été simulé des offres alignées sur les quantités de matériel nécessaire correspondant à l'offre de SD Sécur avec le détail des devis reçus.

Sur une étude sur 10 ans de fonctionnement, il est constaté que l'offre avec du matériel RING est basée sur du matériel moins qualitatif, l'offre DOMOCELEC est la plus chère, quant à l'offre SD SECURE elle semble être la moins chère à l'usage.

Mme COUCHE Valérie demande pourquoi sur les devis le HT et le TTC n'est pas différent. M. MARQUET Dominique précise que la St SD SECURE est un autoentrepreneur.

Mr ALCIBIADE Claude s'interroge sur l'utilisation de tout le matériel décrit.

Mme le Maire précise que la sirène extérieure ne sera pas prise en compte du fait du bruit qu'elle pourrait provoquer pour les administrés résidents autour de la nouvelle mairie.

Mme Valérie COUCHE demande si l'alarme fonctionnera en cas de coupure d'électricité dans le bâtiment.

Mr MARQUET Dominique indique que le système dispose d'une batterie de secours.

Mme TOURNUT Yolande souligne le fait que si l'entreprise SD SECURE existe depuis de nombreuses années cela peut être un atout sur la bonne prise en charge pour assurer une maintenance efficace de l'alarme sur le long terme.

Mr MARQUET Dominique indique que la maintenance inclut la vérification du système mais aussi son remplacement. Le coût pour la Sté SD SECURE est de 280€/an.

Il souligne également que l'acquisition de l'alarme avait été budgétisée à 3000€.

Où l'exposé de M. MARQUET Dominique et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'acquisition d'une alarme pour la nouvelle Mairie auprès de l'Entreprise SD SECURE pour un montant de 2479.75€ avec un contrat de maintenance de 280€/an.
- **AUTORISE** Mme Le maire à demander une subvention au CD31.
- **AUTORISE** Mme Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

D 2025-05-31 CREANCES ETEINTES

Rapporteur : Madame GABRIEL Céline, Maire

Madame le Maire informe le conseil municipal que la trésorière nous demande d'effectuer un mandat au compte 6542 « créances éteintes » pour le titre de Transports DEQUERD d'un montant de 4784€.

Elle précise que cette dépense a déjà été budgétisée pour l'année 2025.

Où l'exposé de Mme le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** à mandater au compte 6542 le montant de 4784€.
- **AUTORISE** Mme Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

II/ Questions diverses

- SUBVENTION « ACQUISITION LAVE-VAISSELLE »

Mme le Maire indique que le Conseil Départemental a octroyé à la commune une subvention d'un montant de 2462.51€ concernant l'acquisition d'un lave-vaisselle pour la cantine scolaire.

- FORUM DES ASSOCIATIONS

Mme le Maire informe l'assemblée que le forum des associations de Grépiac aura lieu le Samedi 06 Septembre 2025.

- PIQUE-NIQUE ECOLE

Mme le maire indique que le pique-nique de l'école se déroulera à l'îlot le mardi 1^{er} juillet 2025.

- PROJET « O FIL DE L'EAU »

Mme le maire informe les membres du Conseil Municipal qu'« O Fil de l'Eau » souhaite créer un parcours d'orientation de 10 à 15 balises à l'îlot de Grépiac. Elle souligne le fait que ce type de projet rentre dans le cursus d'apprentissage des collégiens.

Un premier chiffrage a été proposé, voici les éléments :

- la création de la carte : 1000€ HT
- la création des balises sur poteaux : 60€ HT/balise
- La création balise + pose : 100€ HT/balise

M. EVRARD Gérard, ayant été entraîneur national 2^{ème} degrés de ce type d'action, regrette que les balises restent fixes. Effectivement, les personnes ayant réalisées le parcours plusieurs fois le connaîtront par cœur.

M. VIGIER Pierre souhaite savoir si le projet sera en version numérique. Mme Le Maire précise que ce n'est pas le souhait de « O fil de l'eau », le but étant de déconnecter les enfants du téléphone.

Mme TOURNUT Yolande se questionne sur la possibilité de mener à bien ce projet en même temps que l'extension de la réserve naturelle régionale.

Mme le maire précise qu'à ce jour le projet n'a pas été validé. La Mairie est en attente du devis.

Mme COUCHE Valérie indique qu'il faudra réfléchir aux zones pour que cela ne soit pas les mêmes points.

- APPARTEMENT COMMUNAL

M. CHIVIALLE Jean-Luc informe l'assemblée qu'à ce jour il lui manque un devis concernant les menuiseries de l'appartement communal.

- DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire a annoncé que la réunion du conseil municipal, qui était prévue pour le 10 juin, coïncide avec le Conseil d'Ecole programmée à cette même date.

La date sera reportée. Nous ne connaissons pas l'échéance à ce jour.

- DEMENAGEMENT MAIRIE

Stéphanie LANDICHEF souhaiterait savoir de l'état d'avancement du déménagement de la Mairie.

Mme le Maire indique que ce jour, une réunion de levée de réserves s'est tenue le 19/05/2025. Des réserves ont notamment été émises sur le carrelage et l'électricité, les entreprises devraient par conséquent finaliser leurs interventions d'ici une semaine.

Ainsi, le déménagement pourrait commencer rapidement.

Mme le Maire indique que le mobilier destiné à la salle du conseil municipal, les bureaux et les drapeaux a été commandé et devrait arriver sous peu. Le mobilier actuel de la mairie sera également utilisé.

Nous attendons les bureaux du personnel pour déménager.

- RECRUTEMENT ARCHIVISTE

Mme TOURNUT Yolande souhaite savoir si un archiviste va être recruté.

Mme le Maire précise que l'organisation des archives progresse bien, il n'est donc plus nécessaire d'embaucher un archiviste.

Une fois les dossiers préparés, la municipalité sollicitera le service départemental des archives pour procéder à l'élimination des documents.

- OAP DREUILHE

Mme Le Maire indique que le projet « OAP Dreuilhe » a bien avancé.

Mme COUCHE Valérie précise qu'une rencontre a eu lieu avec le cabinet VALORIS concernant le projet d'aménagement extérieur et du lotissement. Elle souhaite rappeler que le panneau d'agglomération sera décalé pour l'aménagement du sens de circulation (délibération 2025-03-11).

Mme le Maire présente, ensuite, le projet avec le plan de composition et l'estimation financière. Elle précise qu'il y aura 10 lots libres de construction, 11 lots composés de maisons mitoyenne et 2 autres lots regroupant 2 à 4 habitations.

Mme le maire a aussi précisé que le projet d'aménagement prévoit un bassin de rétention d'eau végétalisé, dont l'entretien sera assuré par la commune.

Elle indique que la partie administrative est en phase de finalisation avec notamment le règlement intérieur validé et le dépôt de la demande de permis.

Mme le Maire indique pour la partie pressionnelle financière, la municipalité est accompagnée par le Conseil départemental 31 notamment pour le PUP (Projet Urbain Partenarial).

Elle souhaite préciser également que le projet a été transmis au secteur routier pour l'urbanisation et l'aspect sécuritaire.

Mme TOURNUT Yolande souhaite connaître la date de mise sur le marché de ces lots.

Compte tenu des délais, notamment pour l'obtention du permis d'aménager, Mme le maire indique une commercialisation, pour septembre voire octobre 2025.

- DEMISSION D'UNE CONSEILLERE MUNICIPALE

M. CHIVIALLE Jean-Luc aurait souhaité être averti de la démission de Mme ECHEVARRIA Hélène.

Mme TOURNUT Yolande précise qu'en effet il aurait été opportun d'en discuter au dernier Conseil Municipal.

Mme le Maire précise qu'elle aurait dû effectivement communiquer cette information.

Mme COUCHE Valérie précise qu'elle avait prévu d'aborder le sujet, mais qu'au vu des tensions dès l'ouverture, elle a ensuite omis d'en parler.

M. CHIVIALLE Jean-Luc souhaite également savoir si un espace pour la remercier de son engagement dans la commune sera mentionné dans le prochain bulletin municipal.

Mme le Maire indique que le bulletin Municipal, est en cours d'élaboration.

- ENREGISTREMENT LORS DES CONSEILS MUNICIPAUX

Mme le maire indique qu'au vu des échanges de plus en plus difficiles et conflictuels et souhaitant préserver les agents de la pression que cela engendre, elle a sollicité le secrétariat pour trouver une solution permettant d'enregistrer et de retranscrire les séances afin d'être en conformité.

- SPECTACLES CULTURELS

Mme COUCHE Valérie informe du concert de BaSbus Jazz le Dimanche 25 Mai à 16h30 à l'Eglise de Grépiac.

Elle précise aussi que le groupe Pique Lune donnera un concert le dimanche 22 juin, soit à l'Amassada, soit à l'îlot.

- REFECTION DES ALLEES DU VIEUX CIMETIERE

M. EVRAD Gérard informe que l'entreprise BOUMAT souhaite débiter les travaux de rénovations des allées du cimetière dans les prochains jours. Il indique aussi que la société désire accéder au terrain vacant adjacent afin que le camion puisse décharger les matériaux.

Mme le maire précise qu'il faut contacter l'administré pour lui demander son accord. De plus, elle demande qu'une communication soit affichée au cimetière pour informer les administrés de la date des travaux.

- WIFI ECOLE

M. CHIVIALLE Jean-Luc souhaiterait se rendre sur l'école pour mesurer les ondes magnétiques émises par les bornes WIFI.

Mme Le maire souligne que ces bornes ont été installées par des professionnels qui ont connaissance des valeurs officielles.

Elle souhaite préciser que l'équipe éducative se réjouit de cette mise en place.

M. CHIVIALLE Jean-Luc souhaite également préciser que la Loi Abeille interdit l'installation du WIFI dans les crèches notamment.

Mme COUCHE Valérie souhaite rappeler que ce sujet a déjà été abordé et que la demande de l'installation est une demande émanant de l'équipe éducative et périscolaire. Elle précise également que le matériel a évolué et celui installé et tout récent. Elle rappelle que les téléphones portables sont plus nocifs

- ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

M. CHIVIALLE Jean-Luc souhaiterait connaître le schéma de l'entretien des zones vertes de la commune ainsi que la fréquence de passage. Il précise que plusieurs administrés en ont fait la demande.

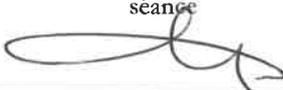
Mme Le maire indique qu'à ce jour il n'y a pas eu de requêtes faites auprès de la mairie concernant ce type de demande.

L'entretien des espaces verts communaux est fait en fonction des besoins et de la planification faite par le responsable.

Les accotements sur le domaine communal sont programmés deux à trois fois par an avec un prestataire.

Les accotements départementaux sont gérés par le département.

Fin de séance à 20H31

 Céline GABRIEL, maire	 Stéphanie LANDICHEF, secrétaire de séance
--	--

LISTE DES DELIBERATIONS

N° délibération	Intitulé
2025-05-27	Extension de la zone de Réserve Naturelle Régionale (RNR) ConfluenceS Garonne Ariège jusqu'à Grépiac
2025-05-28	Fongibilité des crédits en M57 en section de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2025
2025-05-29	Tarifs périscolaire - Année 2025-2026
2025-05-30	Acquisition d'un dispositif alarme pour la nouvelle Mairie
2025-05-31	Créances Eteintes

